

ALERTE!! SANTE!!

Retrait de lot

- ↳ lot 1768800 de « PARACETAMOL RPG 500 mg » (16 comprimés) chez RANBAXY Pharmacie Génériques.
- ↳ lot 70301A de « PEPTILYS Contour des Yeux » (tube 15 ml) chez URIAGE.

Redon

QUIZ

A quoi peuvent servir les bornes installées par ces ouvriers ?



R.E.P.O.N.S.E : à empêcher les voitures de se garer sur le trottoir ...
 ... ou les camionnettes d'en sortir !

LE PETIT COIN ECOLO

Non aux produits toxiques !
 Pour enlever les taches de vos vêtements, un seul produit naturel : le citron

Versez votre jus de citron sur les taches avant lavage.

Birman

PAROLE DE SAGE

"La santé est le trésor le plus précieux et le plus facile à perdre; c'est cependant le plus mal gardé."

Chauvot de Beauchêne

Vignes

MEDICALEMENT VOTRE

TMS

Les TMS, ou troubles musculosquelettiques, recouvrent un large éventail de pathologies péri articulaires. Ils affectent principalement les muscles, les tendons et les nerfs qui permettent les mouvements et les efforts statiques. Leurs localisations les plus fréquentes sont les épaules, les coudes, les poignets, le dos et les genoux.

Les principaux facteurs de risque à l'origine des TMS sont des facteurs biomécaniques : mauvaises postures, efforts importants, répétitivité du geste, vibration.

Cherrier

QUE DIT LA LOI ?

LE HARCELEMENT

Le harcèlement peut être le fait de toute personne, qu'il s'agisse d'un supérieur hiérarchique, d'un collègue ou d'un subordonné. Le harcèlement moral et le harcèlement sexuel sont punis d'un **an d'emprisonnement** et de **15 000 euros d'amende**.

QU'EST-CE QUE LE HARCELEMENT MORAL ?

Il est défini comme « un ensemble d'agissements ayant pour objet, ou pour effet, une dégradation des conditions de travail du salarié susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale, ou de compromettre son avenir professionnel ». Il se manifeste de multiples façons : critiques répétées, attribution de tâches subalternes sans rapport avec la qualification, tentatives d'intimidation, sanctions injustifiées, mise à l'écart, insultes...

... LE HARCELEMENT SEXUEL ?

Il résulte d'« agissements visant à obtenir des faveurs de nature sexuelle, soit au profit du harceleur soit au profit d'un tiers ».

DES CONSÉQUENCES SUR L'ÉTAT DE SANTÉ

Il entraîne souvent chez la victime un état dépressif, de l'anxiété, des troubles du comportement et du sommeil... Les conséquences du harcèlement peuvent faire l'objet d'une procédure en reconnaissance d'une maladie professionnelle

LA PREUVE DU HARCELEMENT

Le harcèlement implique des **agissements répétés** commis sur une certaine durée, et non un acte isolé, pour être reconnu.

L'EMPLOYEUR POURRAIT VOIR SA RESPONSABILITE ENGAGEE

Il doit prendre toutes dispositions nécessaires en vue de prévenir les agissements de harcèlement et de protéger la santé physique et mentale des salariés. Il est tenu par une obligation de résultat et sa responsabilité est engagée même en l'absence de faute.

Romanens